We make it **possible**

MANUEL FOURNISSEURS

PROCEDURE



DIRECTION DES ACHATS GROUPE



Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 1 / 21

HUTCHINSON est un Groupe qui vise l'excellence pour livrer ses clients dans les meilleures conditions possibles de Qualité, Coût, Délai, Innovation et Développement Durable. Cet objectif est transversal pour tous les secteurs d'activité dans lesquels nous sommes impliqués : aéronautique, automobile, industrie.

Pour atteindre ces objectifs d'excellence et satisfaire au mieux nos clients, l'ensemble de la supply chain doit être intégré et nous attendons de nos fournisseurs une participation active dans cette démarche.

Notre volonté d'intégrer les fournisseurs à notre démarche se traduit par les exigences formulées dans le présent manuel. Nos fournisseurs sont entièrement responsables de la qualité de leurs produits et nous attendons qu'ils déploient les principes d'excellence pour tendre vers l'objectif de zéro défaut.

En aucun cas les exigences formulées dans ce manuel sont des limitations aux normes en vigueur (IATF16949 et interprétations sanctionnées, AS/EN 9100, ISO 9001, ISO/TS 22163, etc..). Elles sont à considérer comme un complément à ces dernières. De surcroit, les exigences spécifiques des clients (CSR) seront déclinées aux fournisseurs concernés en fonction des projets via la validation d'annexes à ce manuel. A titre informatif, les CSR par clients (secteur automobile) sont disponibles sur le site suivant : https://www.iatfglobaloversight.org/oem-requirements/customer-specific-requirements/

Le Groupe HUTCHINSON utilise des outils métier IVALUA et e-Attestations qui permettent aux fournisseurs de se connecter à un portail. Ce manuel exprime nos attendus pour l'utilisation de ces outils.

NB: les modifications apportées par rapport à la précédente version sont identifiables par les caractères en bleu

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 2 / 21

SOMMAIRE

M	ANUEL	FOURNISSEURS	1
PF	REFACE		2
1.		ET	
2.	DO	MAINE ET CONDITIONS D'APPLICATION	4
3.	PRE	-REQUIS	
	3.1.	Langue de communication	4
	3.2.	Exigences relatives au système QSE	4
	3.3.	Exigences relatives à la réglementation, à la sécurité, à la protection de l'environnement et à	la
	respon	sabilité sociétale	
	3.4.	Exigences relatives à l'archivage	
	3.5.	Exigences relatives aux sous-traitants / fournisseurs	
	3.6.	Exigences relatives au plan de continuité d'activité (PCA)	6
	3.7.	Exigences relatives à l'obsolescence	6
	3.8.	Exigences relatives à la péremption	6
	3.9.	Exigences relatives à l'accès aux clients et autorités	
4.	SEL	ECTION DU FOURNISSEUR	7
	4.1.	Objectifs de performance qualité et supply chain	7
	4.2.	Engagement de faisabilité et Planning	7
5.	EXI	GENCES RELATIVES A LA GESTION DE PROJET ET CONCEPTION PRODUIT / PROCESS	7
	5.1.	Phases et Jalons du projet	8
	5.2.	Phase Développement : exigences relatives à l'initialisation du projet	8
	5.2.1.	Système de dessin et définition du produit	8
	5.2.2.	Définition des caractéristiques spéciales ou clés	8
	5.2.3.	Moyens d'essais et contrôles	9
	5.2.4.	AMDEC et plan d'actions basé sur le retour d'expérience	9
	5.2.5.	Exigences complémentaires	9
	5.3.	Phase Développement : exigences relatives à la validation du produit	9
	5.3.1.	Marché Automobile - Exigences relatives à la livraison de pièce prototypes et des première	es
	pièces	issues des outillages définitifs (IOD)	
	5.3.2.	Marché Automobile - Exigences relatives au mur qualité au démarrage	
	5.3.3.	Marché Aéronautique - Exigences relatives à la livraison de produits prototypes (pièces FA	
		10	•
	5.3.4.	Exigences relatives à la validation des matières premières chimiques	11
	5.4.	Phase Industrialisation - Exigences relatives à la qualification du process	
	5.5.	Phase Vie Série.	
	5.6.	Gestion des outillages	13
	5.6.1.	Utilisation des outillages	
	5.6.2.	Modification et entretien des outillages	
	5.6.3.	Garantie des outillages / équipements	14
6.	LIVE	RER LE PRODUIT	
	6.1.	Exigences relatives aux livraisons pendant la période probatoire	
	6.2.	Exigences relatives aux livraisons série	
	6.3.	Exigences relatives à la supply chain	
	6.4.	Exigences relatives à la préservation du produit	15
	6.5.	Exigences relatives aux retouches	
	6.6.	Exigences relatives aux requalifications produit/process périodiques	
	6.7.	Exigences relatives à la gestion des modifications	
	6.8.	Exigences relatives à la fin de vie série	
7.	EXIC	GENCES EN CAS DE NON CONFORMITE	
	7.1.	Exigences relatives aux délais de réponse aux réclamations	
	7.2.	Exigences relatives aux conséquences financières d'une réclamation	
	7.3.	Processus d'escalade	
	7.4.	Traitement des retours de garantie	
8.	EXIC	GENCES RELATIVES A L'EVALUATION DE LA PERFORMANCE EN SERIE	
	8.1.	Exigences relatives aux audits fournisseurs	18
	8.2.	Exigences relatives aux critères d'évaluation QCDIS des fournisseurs	19
9.	EXI	GENCES D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE	
10	. DEF	INITIONS	
11	DOC	TIMENTS DE DECEDENCE ET DOCUMENTS ADDI ICARI ES :	20

1. OBJET

Le présent document définit les exigences générales en matière de qualité, de coûts, de délai, de conformité, d'innovation et de développement durable que tout Fournisseur de HUTCHINSON est tenu de respecter et faire respecter à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Il prend en compte les exigences de chaque secteur d'activité du Groupe HUTCHINSON.

Il est complété par un manuel Supply Chain HES PUR P18 G01. Ce dernier est le document de référence vis-à-vis des fournisseurs de HUTCHINSON pour le métier de la logistique dans l'industrie automobile.

2. DOMAINE ET CONDITIONS D'APPLICATION

Les exigences de la présente version du manuel s'appliquent à tous les fournisseurs de produits qui contribuent à la qualité des produits livrés à ses clients par tous les sites de HUTCHINSON Worldwide, à partir du 01/01/2023. Toute acceptation de commande vaut acceptation du présent document.

3. PRE-REQUIS

3.1. Langue de communication

Le fournisseur doit être capable de communiquer dans la langue du site HUTCHINSON concerné ou, à défaut, en anglais.

3.2. Exigences relatives au système QSE

Le Fournisseur met en œuvre un Système de Management de la Qualité (SMQ), certifié par audit tierce partie et fondé :

- ✓ Pour les produits destinés à l'industrie automobile : sur la norme internationale IATF 16949, par un organisme de certification reconnu par l'IATF
- ✓ Pour les produits destinés à l'industrie aéronautique : sur la norme internationale AS/EN 9100 ou AS/EN 9120 pour les distributeurs de matières premières
- ✓ Pour les produits destinés à l'industrie ferroviaire : sur la norme internationale ISO/TS 22163
- ✓ Pour les produits destinés à l'industrie automobile ou aéronautique, sauf spécification contraire par HUTCHINSON, le fournisseur doit être au moins certifié sur la norme internationale ISO 9001. Cette certification doit être réalisée par un organisme certificateur accrédité, reconnu membre par IAF MLA (International Accredition Forum Multilateral Recognition Arrangement) et dont le périmètre couvre la certification des systèmes de management suivant ISO/IEC 17021. Le fournisseur doit démontrer une démarche d'engagement à obtenir la certification IATF 16949 (par exemple par engagement sur les Minimum Automotive Quality Management System Requirements for Sub-Tier Suppliers for IATF 16949) ou AS/EN 9100 respectivement dans un délai à convenir avec HUTCHINSON.
- ✓ Pour tout autre produit : sur la norme internationale ISO 9001.
- Un fournisseur qui ne serait pas certifié devra être reconnu adapté aux besoins HUTCHINSON (système opérationnel et efficace). Cette reconnaissance sera accordée par un audit ou autre évaluation.
- ✓ Le fournisseur doit s'assurer de la compétence de son personnel (formation initiale, formation professionnelle, expérience appropriée, formation à la sécurité des produits fabriqués, formation à la détection des contrefaçons, qualification Procédés Spéciaux ...)
- ✓ Le fournisseur doit informer immédiatement HUTCHINSON d'une suspension ou révocation d'une certification ou des suivis critiques relevés par d'autres clients auprès des organismes de certification. En cas de suspension ou de retrait de certificat, HUTCHINSON se réserve le droit de pratiquer un audit par ses soins (ou par une organisation qu'il aura désignée)
- ✓ Le SMQ du fournisseur doit inclure les activités de livraison à HUTCHINSON

Le Fournisseur a l'obligation de transmettre à HUTCHINSON des copies des certificats en vigueur de toutes ses entités impliquées dans la production et la commercialisation de fournitures à HUTCHINSON. Nous demandons que ces copies des certificats et autres documents légaux ou contractuels soient transmis à HUTCHINSON via e-Attestations.

Cas particulier des revendeurs et distributeurs, le fournisseur s'engage à livrer à HUTCHINSON des produits de provenance connue et identifiable, accompagnés soit des copies de déclaration de

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 4 / 21

conformité d'origine du fabricant, soit de déclarations de conformités émises par le fournisseur identifiant l'origine du produit. Ils s'engagent à mettre en place un système qui assure la traçabilité des produits dont ils sont détenteurs.

Le fournisseur s'engage également à informer HUTCHINSON de toute modification majeure de son système qualité, changement de l'organisation, organigramme.

D'autres normes (ex : PRI NADCAP pour le marché aéronautique, AIAG CQI pour le marché automobile) seront exigées par les sites HUTCHINSON selon les marchés pour lesquels les produits achetés sont destinés (cf. §5.4. Pour plus d'informations)

3.3. Exigences relatives à la réglementation, à la sécurité, à la protection de l'environnement et à la responsabilité sociétale

Nous exigeons de tous nos fournisseurs de prendre connaissance, accepter et appliquer :

- Les Principes Fondamentaux dans les Achats (PFA), dont une copie signée devra être transmise à Hutchinson.
- Les principes du code de conduite Total Energies et les règles d'or sécurité disponibles sur IVALUA.

Des réglementations ont pour vocation d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques que peuvent poser l'utilisation de certains produits et process. Les réglementations concernent tous les acteurs impliqués dans le processus de production du produit final (fabricants de substances, formulateurs, producteurs d'articles), donc tous les fournisseurs de HUTCHINSON doivent identifier, comprendre et respecter toutes les exigences réglementaires applicables aux produits qu'ils livrent à HUTCHINSON

Quelques exemples (sans limite de responsabilité pour les fournisseurs) :

- Le règlement 1907/2006 (REACH), la base de données SCIP
- La directive 2000/53/CE (VHU),
- La directive 2011/65/UE (ROHS),
- La Convention de Stockholm (POPs),
- La Proposition 65 de Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act)
- Le reporting sur les minerais de conflits (section 1502 du Dodd-Franck Wall Street Reform and Consumer Protection Act): chaque fournisseur du Groupe HUTCHINSON doit remplir annuellement le questionnaire « Conflict Minerals Reporting Template ». Les modèles révisés sont disponibles après le 25 avril de chaque année sur https://www.responsiblemineralsinitiative.org.

Aucun des documents techniques ou cahiers des charges HUTCHINSON ne peut se substituer aux textes officiels en vigueur.

En cas de non-respect, même temporaire, d'une ou plusieurs exigences réglementaires, le Fournisseur doit prévenir au plus tôt, par écrit, le responsable du Service Achats et / ou Qualité concerné de HUTCHINSON.

Si applicable, le fournisseur connaît et respecte la réglementation en termes de contrôle des exportations et de la destination finale (licence de contrôle d'exportation, certificat d'utilisateur final). Il informe HUTCHINSON de toutes contraintes liées à leurs fournitures. Vis-à-vis de ses propres fournisseurs, le fournisseur ne peut utiliser le nom de HUTCHINSON sans autorisation explicite de celuici, en particulier dans la rédaction d'End-User certificate. Sur demande d'HUTCHINSON, le fournisseur fournit la part achetée de ses fournitures en détaillant le pays d'origine des composants (ECCN et EAR99) qu'il approvisionne.

Dans le cas de livraisons comportant des contenants ou palettes en bois avec traitement phytosanitaire, le fournisseur s'assure que la norme NIMP-15 est respectée pour l'ensemble de la chaine d'approvisionnement.

Le fournisseur doit être certifié ISO 14001. A défaut, le fournisseur doit pouvoir démontrer qu'il a une démarche environnementale visant à être certifié. Le fournisseur doit également démontrer une démarche visant à être certifié ISO 50001 pour 2025 au plus tard.

Une certification ISO 45001 est appréciée.

Le fournisseur doit maintenir et développer les compétences de ses employés pour assurer une qualification suivant les normes en vigueur (référentiels AIAG, CQI, VDA, ...)

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 5 / 21

Les fournisseurs et sous-traitants de toute la chaine d'approvisionnement des sites HUTCHINSON du secteur aéronautique devront sensibiliser leur personnel à :

- Leur contribution à la conformité du produit ou service
- Leur contribution à la sécurité du produit
- L'importance d'un comportement éthique

3.4. Exigences relatives à l'archivage

Au minimum, le fournisseur archive les enregistrements produit/process liés aux produits livrés à HUTCHINSON ainsi que les enregistrements liés à la livraison d'échantillons initiaux pendant la durée de vie du produit. Cette durée ne pourra pas être inférieure à 15 ans.

Selon les sites livrés et exigences spécifiques liées à l'activité, les durées et conditions d'archivages pourront être renforcées au sein du contrat ayant pour objet la fourniture.

Pour les produits destinés à l'industrie aéronautique, les durées d'archivage seront a minima celles imposées par la norme AS/EN 9100. Si la spécification client impose une durée d'archivage plus importante, celle-ci prévaudra.

L'accès aux données archivées doit permettre de remettre un rapport en 48h en cas d'incident majeur.

3.5. Exigences relatives aux sous-traitants / fournisseurs

Sauf exigence spécifique HUTCHINSON, le fournisseur doit s'assurer qu'il n'est pas en situation de mono-source sur ses approvisionnements pouvant impacter les livraisons auprès de HUTCHINSON. Il doit aussi mener des actions afin de réduire les risques de dépendance et de situation monopolistique.

Les exigences du présent manuel doivent être répercutées à l'ensemble de la chaine d'approvisionnement. Le fournisseur est responsable de développer ou d'aider ses fournisseurs / soustraitants à respecter les exigences décrites dans le présent document.

HUTCHINSON doit être prévenu en cas de changement de fournisseur / sous-traitant avec un délai de prévenance suffisant pour gérer le changement et procéder à une ré-homologation.

HUTCHINSON se réserve le droit d'aller auditer les fournisseurs / sous-traitants de rang N sous la conduite du fournisseur.

3.6. Exigences relatives au plan de continuité d'activité (PCA)

Le Fournisseur tient à disposition de HUTCHINSON un plan de continuité de ses activités. Celui-ci décrit les dispositions préventives prises pour assurer les livraisons dans le respect de toutes les exigences en toute circonstance.

Ce plan de continuité d'activité définit, si besoin est, les stocks de sécurité (valeur, mode de gestion, ...) que le Fournisseur met en place pour garantir l'approvisionnement de HUTCHINSON, conformément à ses exigences, en toute circonstance.

Le plan de continuité d'activité doit être régulièrement maintenu à jour (à l'occasion de chaque mise à jour des obligations réglementaires et au minimum annuellement) et tient compte des risques spécifiques à chaque projet.

3.7. Exigences relatives à l'obsolescence

Le fournisseur transmet systématiquement à HUTCHINSON toute annonce d'obsolescence relative au produit ou au process quelle que soit l'origine de son information. Le fournisseur doit mettre en place une procédure de veille, marché, produit, process.

3.8. Exigences relatives à la péremption

Si applicable, les dates de péremption doivent être reportées sur le conditionnement. A la date de livraison, la durée de vie doit au moins être égale à 80% de la durée de vie maximale, sauf accord écrit de HUTCHINSON.

3.9. Exigences relatives à l'accès aux clients et autorités

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 6 / 21

Le fournisseur s'engage à laisser libre accès à ses installations, aux représentants de HUTCHINSON accompagnés éventuellement de leur propre client ou de représentants des autorités réglementaires, pour des audits ainsi que des actions de surveillance ou de vérification du produit commandé.

Hors cas d'urgence (réclamation client, ruptures de livraisons...), HUTCHINSON s'engage à respecter un préavis de 48h pour déclencher ces visites.

Par ailleurs, en dehors de cas spécifiés par des contrats tripartites, HUTCHINSON interdit toute relation directe entre le fournisseur et le client de HUTCHINSON. Notamment si un client désire auditer le fournisseur, l'audit ne pourra avoir lieu qu'en présence d'un représentant de HUTCHINSON.

4. SELECTION DU FOURNISSEUR

Avant chaque nomination, une évaluation sur le site fournisseur peut être requise et sera menée par HUTCHINSON lorsque cela est possible ou, a minima, en demandant une auto-évaluation du fournisseur.

L'offre de prix remise par le fournisseur doit conduire, pour le site HUTCHINSON, au coût global d'utilisation (TCO) optimisé, d'où l'importance des facteurs d'aptitudes relatifs à la maîtrise de son activité (qualité, performance, technologie, ...). Le fournisseur devra démontrer sa volonté de contribuer aux programmes de baisses de prix qui sont en vigueur dans les secteurs d'activité HUTCHINSON : automobile, aéronautique et industrie.

Le fournisseur doit pouvoir démontrer sa capacité à proposer des solutions innovantes à la fois en termes de technologie, de réduction des coûts et d'éco-conception.

4.1. Objectifs de performance qualité et supply chain

Des objectifs de performance seront définis dans le cadre de l'affectation. Ces objectifs pourront tenir compte notamment de la performance que le client de HUTCHINSON attend sur le produit fini et la technologie du produit à développer comparativement à des expériences sur dossiers et technologies de production similaires.

Dans le cas où il n'y aurait pas d'objectif défini dans le cadre de l'affectation, le fournisseur doit tendre vers la meilleure performance qualité exigée dans les secteurs d'activité concernés. C'est-à-dire : Pour l'automobile :

○ IPM < 1

o OTD > 95%

Pour l'aéronautique :

o IER (PPM) < 1000

OTD > 90%

En aucun cas, ces niveaux d'exigences doivent être interprétés comme un seuil acceptable de performance qualité et supply chain. Le fournisseur doit avoir une approche « zéro défaut ».

4.2. Engagement de faisabilité et Planning

Le Fournisseur est responsable de passer en revue toutes les exigences pour assurer la faisabilité industrielle et la capacité suffisante pour répondre aux exigences de livraison.

Il doit s'assurer de la compréhension de toutes les exigences (typiquement CdC technique, CdC fonctionnel, présent manuel, exigences du client de HUTCHINSON, etc...) avant la soumission d'une offre.

Le fournisseur pourra mettre à disposition un planning qui tiendra compte de ses propres jalons internes et des jalons communiqués par HUTCHINSON. Le fournisseur est responsable de l'avancement et du suivi de son projet. Il se doit de communiquer les mises à jour aux équipes projets HUTCHINSON à fréquence régulière et d'alerter immédiatement HUTCHINSON à chaque changement majeur ou retard dans le planning.

Le fournisseur liste explicitement toutes les opérations de fabrication ou de contrôle qu'il sous-traite. Les sous-traitants de procédés spéciaux doivent être soumis à acceptation formelle de HUTCHINSON.

5. EXIGENCES RELATIVES A LA GESTION DE PROJET ET CONCEPTION PRODUIT / PROCESS

Tout au long de la phase du projet, sur la base des principes APQP, le fournisseur :

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 7 / 21

- Met en œuvre les outils de management de la qualité fixés par HUTCHINSON (AMDEC, analyse de la valeur, analyse fonctionnelle, plan d'expérience, plan qualité, plan de contrôle, mur qualité au démarrage, ...).
- S'assure que toutes les dispositions de réglementation et de sécurité inhérentes à la réalisation et à l'utilisation de la fourniture concernée sont respectées,
- Organise, à la demande de HUTCHINSON, ou à sa propre initiative, toute revue commune d'avancement de projet.

HUTCHINSON ou son client peut imposer ses sources d'approvisionnement de matières premières ou ses sous-traitants de procédés spéciaux. Dans ce cas elles sont spécifiées à la commande. Leur remplacement par tout autre équivalent ne peut se faire qu'avec l'accord écrit de HUTCHINSON.

Les modalités d'échange lors de la conception produit / process seront définies par le site HUTCHINSON concerné.

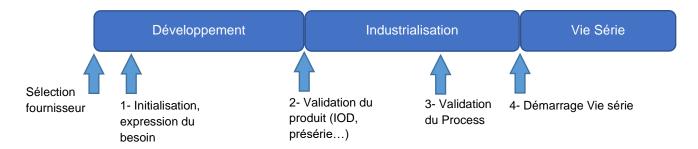
5.1. Phases et Jalons du projet

Selon la nature du marché et la nature du produit, un jalonnement particulier du projet sera mis en place par le site HUTCHINSON qui pourra ouvrir un plan de progrès de type Qualification Produit dans IVALUA qui servira de plateforme d'échanges.

Le fournisseur doit maintenir des processus lui permettant de respecter ces demandes dans les délais demandés.

HUTCHINSON suit:

- 3 phases projets que sont le développement, l'industrialisation et la vie série ; et 4 jalons que sont :
 - 1. L'initialisation du projet et la définition complète de l'expression du besoin, cette étape peut faire l'objet d'une revue de lancement (Kick-off Meeting)
 - 2. La validation du produit au travers de la livraison des prototypes éventuels, des premières pièces issues des outillages définitifs et des livraisons préséries
 - 3. La qualification du produit et du process fournisseur
 - 4. Le démarrage en vie série



Dans le cas des marchés aéronautique ou ferroviaire, les exigences AS/EN 9100 et ISO/TS 22163 s'appliquent. Pour les marchés aéronautiques, la priorité des exigences est la suivante :

- PART 21/145 (si applicable)
- Spécification Client
- AS/EN 9100

5.2. Phase Développement : exigences relatives à l'initialisation du projet

5.2.1. Système de dessin et définition du produit

Dans le cas où il y aurait des échanges de fichiers 3D ou plans CAO, le fournisseur doit être doté du logiciel permettant ces échanges avec le site HUTCHINSON concerné.

Même si HUTCHINSON est à l'origine de la conception produit, il attend du fournisseur qu'il soit force de proposition pour améliorer et optimiser cette conception en particulier de signaler des choix de conception qui ne seraient pas compatibles avec l'état de l'art.

5.2.2. Définition des caractéristiques spéciales ou clés

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 8 / 21

HUTCHINSON définit des caractéristiques spéciales en fonction des contraintes identifiées sur son propre procédé et en intégrant également les contraintes produit / procédé de ses Clients. Le fournisseur est responsable de définir pour lui-même ses caractéristiques spéciales en complément de celles mentionnées dans les spécifications HUTCHINSON.

Ces caractéristiques spéciales doivent être prises en compte par le fournisseur pour faire l'objet d'un traitement particulier lors des AMDEC, dans le plan de surveillance et dans les instructions de travail. Elles devront être identifiées et repérées.

Le fournisseur devra être en mesure de démontrer, à la demande de HUTCHINSON ou de son Client, que les caractéristiques spéciales au plan sont contrôlées, enregistrées et analysées.

Dans le cas particulier des produits avec caractéristiques « sécurité » et / ou « réglementation » : le fournisseur doit mettre en œuvre des procédures et contrôles pour garantir le zéro défaut.

Des mesures de capabilité doivent être effectuées au minimum pour toutes les caractéristiques spéciales identifiées.

Le niveau minimal exigé, hors demande spécifique, est le suivant (suivant AIAG SPC) :

- Caractéristique « sécurité » ou réglementation : Cmk > 2 ; Cpk > 1,67 ; Ppk > 1,67
- Autres caractéristiques spéciales : Cmk > 1,67 ; Cpk > 1,67 ; Ppk > 1,33

Cm étant la capabilité machine, Cp la capabilité process et Pp la capabilité process long terme.

Dans le cas où ces capabilités ne seraient pas atteintes ou non réalisables, le plan de contrôle doit être adapté (mise en œuvre d'un contrôle 100%).

Pour les autres caractéristiques non identifiées comme caractéristiques spéciales ou clés, une stabilité des résultats doit être garantie.

5.2.3. Moyens d'essais et contrôles

Les installations d'essais et de contrôle (internes et externes) doivent être appropriées et accréditées selon ISO/CEI 17025. Dans le cas contraire, une autorisation par HUTCHINSON est obligatoire. Les moyens d'essais et de contrôle doivent être proposés par le fournisseur et validés par HUTCHINSON en cohérence avec les spécifications techniques afin d'être disponibles pour la livraison des premières pièces dès la phase de développement.

5.2.4.AMDEC et plan d'actions basé sur le retour d'expérience

Le fournisseur est responsable de la création et mise à jour de l'AMDEC et de piloter toutes les actions basées sur l'identification des risques et de l'expérience acquise (lessons learned) sur des produits ou process similaires.

5.2.5. Exigences complémentaires

Lors de la phase de développement, les éléments ci-dessous peuvent également être demandés au fournisseur :

- La définition du conditionnement et les fiches logistiques
- Le planning projet du fournisseur et de ses sous-traitants incluant les jalons projet HUTCHINSON
- Un partage de responsabilité éventuel

5.3. Phase Développement : exigences relatives à la validation du produit

5.3.1. Marché Automobile - Exigences relatives à la livraison de pièce prototypes et des premières pièces issues des outillages définitifs (IOD)

Les demandes de pièces d'outillages prototypes / IOD font l'objet de commandes spécifiques précisant le cadre (dossiers techniques) et les conditions dans lesquelles elles devront être fournies.

Avant toute livraison, le Fournisseur doit s'assurer de la conformité des pièces prototypes / IOD qu'il livrera. En conséquence, chaque livraison de pièces à HUTCHINSON sera impérativement accompagnée, au minimum, des documents suivants :

- ✓ Un étiquetage spécifique,
- ✓ Une mesure de toutes les caractéristiques spéciales et un repérage spécifique sur chaque pièce avec un rapport envoyé à HUTCHINSON à l'avance et une copie placée avec les pièces
- ✓ Les rapports de contrôle doivent se faire sur 10 pièces minimum par empreinte et par lot livré

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 9 / 21

✓ Tout écart par rapport à la spécification technique devra faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de HUTCHINSON

5.3.2. Marché Automobile - Exigences relatives au mur qualité au démarrage

Conformément aux exigences de ses clients automobile (GP12, ...) HUTCHINSON exige de ses fournisseurs de mettre en œuvre un mur qualité au démarrage.

Le mur qualité au démarrage protège HUTCHINSON et ses clients des non-conformités qualité pendant les phases critiques (lancement, ramp-up, modifications, etc...) et il aide à assurer que les problèmes qualité soient rapidement identifiés, isolés et corrigés sur leur lieu de production. Le mur qualité est utilisé pour toutes les pièces de préproduction, production dès lors que le jalon IOD est franchi ou qu'il représente un risque significatif pour HUTCHINSON et ses clients.

Le fournisseur est responsable de la mise en place du mur qualité qui inclut :

- ✓ Plan de surveillance renforcé
- ✓ Une identification du responsable de la mise en œuvre du mur qualité
- ✓ Une mise en place de postes qui doivent être hors ligne de production, séparés et indépendants du processus normal et localisés après le packaging.
- ✓ De documents de contrôle au poste
- ✓ D'un reporting à fréquence régulière (typiquement semaine) aux sites HUTCHINSON livrés
- ✓ D'une formation du personnel au standard du mur qualité
- ✓ D'un plan de réaction prédéfini pour chaque défaut
- ✓ D'audits de poste impliquant les différents niveaux de management

Les produits sous-traités doivent être inclus dans le plan de surveillance renforcé.

Le plan de surveillance renforcé doit prendre en compte les critères suivants :

- Augmentation de la fréquence et de la taille d'échantillonnage.
- Vérification de l'efficacité des Poka Yoke
- Vérification des conditionnements et de l'identification
- Mise en œuvre immédiate d'actions de sécurisation et d'actions correctives quand une non-conformité est détectée dans le mur qualité.

Le mur qualité sera mis en œuvre pour les 5 premières livraisons, au minimum, et il est obligatoire pour 100% des pièces pendant la période requise.

Le mur qualité continuera jusqu'à ce que 5 livraisons consécutives soient confirmées sans défaut chez le fournisseur, chez HUTCHINSON et ses clients. A partir des performances, incluant aucun défaut identifié, une demande de réduction des contrôles 100% peut être formulée par le fournisseur. Une approbation de cette demande sera formalisée par HUTCHINSON.

Pour indiquer la conformité au mur qualité, le fournisseur doit identifier les conditionnements contrôlés. Chaque identification doit être signée et datée par le responsable du mur qualité.

Les critères de sortie seront les suivants :

- Expédition de la quantité requise à HUTCHINSON sans problème qualité
- Respect des délais
- Approbation par tous les sites HUTCHINSON concernés, de la sortie du mur qualité

La défaillance dans l'application du mur qualité peut déclencher le processus d'escalade (§7.3)

5.3.3.Marché Aéronautique - Exigences relatives à la livraison de produits prototypes (pièces FAI)

Les demandes de prototypes font l'objet de commandes précisant le cadre (spécifications applicables, documents livrables, ...) et les conditions dans lesquelles ils devront être fournis.

Avant toute livraison, le Fournisseur doit s'assurer de la conformité – aux exigences techniques de HUTCHINSON – des produits prototypes qui seront livrés.

Le Fournisseur joint à ces livraisons tous les documents exigés à la commande.

Les produits prototypes devront être conditionnés et identifiés conformément à la spécification HUTCHINSON.

L'identification a minima est la suivante :

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 10 / 21

- ✓ « PIECE PROTOTYPE » ou « PIECE FAI »
- √ Référence (P/N), indice
- √ N° Lot ou N° Série si applicable
- ✓ Quantité par emballage
- ✓ Nom du fournisseur
- √ N° commande
- √ N° de dérogation si applicable.

La documentation fournie doit comprendre au minimum :

- ✓ Une déclaration de conformité à la commande (NFL0015C ou EN10204)
- ✓ La copie de la déclaration d'origine du fabricant dans le cas de distributeurs
- ✓ Un PV de contrôle matière
- ✓ Un relevé dimensionnel
- ✓ Un PV relatif aux procédés spéciaux (type CND, traitement de surface, protection, traitement thermique ou autre) si applicable
- √ Les documents correspondant aux exigences spécifiques notifiées à la commande

Les retards de présentation des FAI (« First Article Inspection » ou « Dossier 1^{er} Article ») pourront faire l'objet d'une non-conformité formalisée selon le §7 du présent document.

5.3.4. Exigences relatives à la validation des matières premières chimiques

Dans tous les cas les essais d'utilisation sont réalisés sur des échantillons issus de lots produits avec les procédés de production du fournisseur. Avant toute livraison, le Fournisseur doit s'assurer de la conformité des échantillons qu'il fournira à HUTCHINSON.

Afin de comprendre la composition de la matière, une des formes d'analyses chimiques suivantes pourra être demandée par HUTCHINSON :

- Analyses thermogravimétrique (TGA) et Infra-Rouge (IR) pour les produits chimiques
- ✓ Analyses thermogravimétrique (TGA), Infra-Rouge (IR) et calorimétrique différentielle à balayage (DSC) pour les mélanges caoutchouc
- ✓ Analyses thermogravimétrique (TGA), Infra-Rouge (IR), calorimétrique différentielle à balayage (DSC) et Résistance Magnétique Nucléaire (RMN) pour les mélanges thermoplastiques

En conséquence, chaque livraison d'échantillon à HUTCHINSON sera impérativement accompagnée, au minimum, des documents suivants :

- ✓ Un étiquetage spécifique comprenant l'identification de la matière, le code HUTCHINSON, le numéro de lot ainsi que le poids net
- ✓ La fiche de données de sécurité (FDS) de la matière conforme à la réglementation du pays destinataire
- ✓ La fiche technique de la matière (TDS)
- ✓ Le certificat d'analyse (CoA) de la matière mentionnant :
 - Les moyens de contrôle employés,
 - Les méthodes de mesure employées
 - Les valeurs des caractéristiques mesurées.
 - Les spécifications en vigueur pour chacune des caractéristiques mesurées

Dans le cas d'achat de matières chimiques standards dont certaines caractéristiques doivent être adaptées aux besoins de HUTCHINSON, une spécification particulière pourra être cosignée entre le fournisseur et HUTCHINSON.

5.4. Phase Industrialisation - Exigences relatives à la qualification du process

Le fournisseur doit élaborer son dossier PPAP suivant les règles du manuel AIAG PPAP ou suivant les règles du VDA2 (qualification Produit Process de production) développées par l'industrie automobile allemande.

Pour toute présentation de PPAP, le site HUTCHINSON doit recevoir, a minima :

✓ Les documents complétés comme défini dans la dernière révision du manuel AIAG PPAP niveau 3 ou dans la dernière révision du VDA2 :2020

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 11 / 21

- ✓ Le plan de surveillance actualisé aux différentes phases (présérie ou prototype, industrialisation, série)
- ✓ La définition de l'identification du produit et l'explication de la méthode de tracabilité
- ✓ Le synoptique de fabrication et, éventuellement, le schéma d'implantation (incluant les flux)
- ✓ Les études de capabilité sur les caractéristiques spéciales / clés
- ✓ La nomenclature des matières utilisées. Un certificat d'analyse des matières premières utilisées (un certificat de conformité des matières premières aux exigences de HUTCHINSON peut être accepté),
- ✓ Les rapports dimensionnels complets et les rapports d'essai laboratoire sur les caractéristiques chimiques ou mécaniques demandées (Plan de Validation Produit), et les résultats des tests de performances
- ✓ Les preuves de conformité pour les caractéristiques non mesurables, tels que l'apparence, la couleur, etc... (ex : Rapport d'approbation d'apparence)
- ✓ La définition de la panoplie de défauts incluant les échantillons limites pour validation
- ✓ Les moyens d'essais et de contrôle qualifiés suivant le référentiel AIAG MSA. Des études de répétabilité et reproductibilité doivent être menées sur tous les moyens de contrôle et mesure des caractéristiques spéciales.
- ✓ La description du conditionnement définitif pour validation HUTCHINSON et le protocole logistique (cf. HES PUR P18 G01)
- √ Vérification de la présentation et acceptation IMDS
- ✓ Des photos de tous les outillages et équipements propriétés de HUTCHINSON ou de son client (cf. §5.6)
- ✓ Echantillons du PPAP (quantité communiquée par le site HUTCHINSON)
- ✓ Les échantillons PPAP feront l'objet d'un conditionnement et d'une identification spécifique, pour en faciliter la réception.
- ✓ Les préconisations d'utilisation éventuelles
- ✓ Définition des Poka Yoke

La qualification process peut se faire en particulier à l'aide de 2 outils : une Evaluation Pleine Cadence, Run@Rate et un audit Produit / Process.

Les Run@Rate permettent à HUTCHINSON de vérifier que le process du fournisseur est capable de réaliser ou dépasser la capacité journalière contractuelle de manière durable.

Pendant le Run@Rate, HUTCHINSON examinera:

- o La documentation produit / process (ex : plans, standard du poste de travail, plan de surveillance, AMDEC, échantillons aux limites, etc.),
- o Le process de fabrication et ses résultats / indicateurs,
- o Les exigences qualité et les résultats,
- Les exigences auprès des fournisseurs de rang 2 et les résultats de leurs Run@Rate,
- Le conditionnement.

Dans une approche d'efficience, Le fournisseur doit procéder à un Run@Rate avant celui qui sera réalisé avec HUTCHINSON.

Les opérations de Run@Rate sont typiquement :

- o Enregistrées au format spécifié par HUTCHINSON, ou à défaut dans le standard ODETTE,
- o Réalisées en présence de représentants HUTCHINSON, qui peuvent prélever autant d'échantillons qu'ils jugeront utiles pendant l'opération.

A défaut, un audit Produit / Process peut être organisé suivant le référentiel HUTCHINSON HES PUR P09 F02 ou suivant le référentiel VDA 6.3 (process) ou VDA 6.5 (produit)

Le fournisseur est responsable de l'envoi de sa documentation PPAP et échantillons suivant le planning fourni par le site HUTCHINSON. Les retards de présentations des dossiers PPAP ou des échantillons pourront faire l'objet d'une non-conformité formalisée selon le §7 du présent document.

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 12 / 21

Dans le cas où le produit serait livré à plusieurs sites HUTCHINSON, il peut être demandé au fournisseur de soumettre le dossier PPAP à chacun des sites HUTCHINSON.

Conformément aux exigences de ses clients, le site Hutchinson pourra imposer de nommer un responsable sécurité produit (PSCR)

Selon les exigences HUTCHINSON applicables et les process utilisés, une auto-évaluation suivant les référentiels suivants pourra être exigée à fréquence annuelle :

- ✓ CQI-9: Special process heat treatment system assessment
- ✓ CQI-11: Special process plating system assessment
- ✓ CQI-12: Special process coating system assessment
- ✓ CQI-15: Special process welding system assessment
- ✓ CQI-17: Special process soldering system assessment
- ✓ CQI-23: Special process molding system assessment
- ✓ CQI-27: Special process casting system assessment
- ✓ CQI-30 : Special process rubber processing

Pour le secteur aéronautique, une certification PRI NADCAP sera exigée pour les procédés spéciaux si le fournisseur ne figure pas dans une « approved vendor list »

5.5. Phase Vie Série

Ce dernier jalon projet marque le passage à la vie série dès complétion du PPAP et des exigences relatives au mur qualité au démarrage (§5.3.2)

5.6. Gestion des outillages

Les thèmes ci-après s'appliquent à tous les types d'outillages et équipements appartenant à HUTCHINSON et/ ou son client, et ce, indépendamment de leur mode de financement (cash, participation, amortissement).

5.6.1. Utilisation des outillages

Sauf indication contraire, les outillages, sont de la propriété des Clients de HUTCHINSON, voire de HUTCHINSON lui-même dès lors que la commande a été passée au fournisseur. Le fournisseur en est alors le dépositaire.

Les outillages devront être utilisés exclusivement pour la fabrication des composants destinés à HUTCHINSON. Le fournisseur ne devra effectuer sur les outillages aucune modification sans l'accord écrit et préalable de HUTCHINSON.

Le fournisseur s'engage à informer sans délai HUTCHINSON de tout fait, dysfonctionnement, usure, remettant en cause l'utilisation des outillages.

HUTCHINSON pourra à tout moment se rendre aux lieux d'utilisation des outillages prêtés, afin de vérifier notamment leur présence physique, leurs conditions d'utilisation, et leur bon état d'entretien.

Le fournisseur est tenu d'informer HUTCHINSON de tout changement de localisation géographique des outillages et devra au préalable obtenir l'autorisation de HUTCHINSON avant d'effectuer un tel changement.

Pour le cas de sous-traitance des outillages en phase projet, il est de la responsabilité du fournisseur de planifier et d'organiser le transfert des outillages en tenant informé HUTCHINSON. Le transfert de l'outillage ne dégage pas la responsabilité du fournisseur d'atteindre la conformité du produit et les objectifs qualité fixés.

5.6.2. Modification et entretien des outillages

Le fournisseur s'engage à réparer et à entretenir (maintenance préventive et curative) les outillages prêtés, suivant les règles de l'art, le tout sous sa propre responsabilité.

Le fournisseur prend à sa charge la mise à jour des dateurs et des indices majeurs, ceci pendant toute la durée de vie des outillages.

L'intégralité des charges de conservation et d'entretien des outillages sont de la responsabilité du fournisseur. L'éventuelle décision de remise à niveau des outillages ou leur renouvellement est de la responsabilité de HUTCHINSON. La prise en charge des coûts de remise à niveau ou du renouvellement des outillages devra faire l'objet d'un accord bipartite.

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 13 / 21

Le fournisseur tient à disposition de HUTCHINSON une liste récapitulative des outillages. Celle-ci devra contenir la date d'entrée de l'outillage et les enregistrements de son entretien. L'enregistrement de l'outillage dans IVALUA permet de répondre à cette exigence.

5.6.3. Garantie des outillages / équipements

Quand une garantie des équipements est requise, le fournisseur se doit d'alerter HUTCHINSON à l'approche de la fin de garantie contractuelle. Cette alerte devra être faite suffisamment tôt pour rendre compatibles le délai de développement du nouvel outillage, le temps d'homologation fournisseur / HUTCHINSON / Client et la fin de garantie de l'outillage en cours de vie.

Dans le cadre d'une utilisation de l'outillage hors garantie, le fournisseur devra soumettre à HUTCHINSON une analyse des risques qualité et logistique liée à l'état de l'outillage ainsi qu'une proposition des mesures à prendre. Les éventuels frais liés à ce plan d'actions seront discutés entre HUTCHINSON et le fournisseur.

6. LIVRER LE PRODUIT

6.1. Exigences relatives aux livraisons pendant la période probatoire

Le Fournisseur doit faire la preuve que son produit satisfait aux exigences de HUTCHINSON pour la livraison des premiers lots fabriqués en série (ex : certificat d'analyse, rapport dimensionnel...)

Le respect des quantités et des dates de livraison fixées par HUTCHINSON est une exigence fondamentale que le Fournisseur doit respecter.

6.2. Exigences relatives aux livraisons série

Le Fournisseur prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer des livraisons de produits conformes aux spécifications contractuelles (ex : plan de surveillance production) accompagnées d'un bon de livraison et d'une documentation complète.

La livraison de produit sans bon de livraison et documentation associée pourra faire l'objet d'une non-conformité formalisée selon le §7.

Chaque conditionnement doit avoir une étiquette précisant la traçabilité du produit, référence, date de fabrication, quantité

Un système de code lisible (ex : QR code ou code à barre) est nécessaire pour procéder aux réceptions des produits et matières par les sites HUTCHINSON. Le fournisseur doit respecter les exigences spécifiques des sites livrés (cf. HES PUR P18 G01 si applicable)

A la demande de HUTCHINSON, tout fournisseur devra communiquer ses résultats, ses mesures ou ses relevés à fin d'analyse

En particulier sur les caractéristiques spéciales ou clés, le fournisseur met en place une maîtrise statistique de son procédé (SPC) et suit ses niveaux de capabilités qui doivent rester conformes aux exigences du §5.2.2

Pour le secteur aéronautique, une démarche Assurance Qualité suivant AS/EN 9117 pourra être exigée Le Fournisseur de tout produit livré en série s'engage à informer HUTCHINSON :

- De toute non-conformité ou écart, qu'il détecterait lors de ses opérations de production ou de contrôle qualité, avant livraison dans les sites de HUTCHINSON,
- De toute livraison qui ne serait pas dans la continuité de l'historique livré (par exemple un centrage différent d'un paramètre même non spécifié). En particulier, le fournisseur doit informer HUTCHINSON de la dérive d'un procédé capable pour les caractéristiques suivies en SPC.

Le Fournisseur mesure, par ailleurs :

- Son niveau de qualité livrée (réclamations, IPM, IER -PPM, CPM-),
- Son niveau de qualité interne,
- Son taux de service (ou OTD) vis à vis de HUTCHINSON,
- Le niveau de satisfaction de son client HUTCHINSON,
- Tous les coûts des transports exceptionnels engagés pour assurer ses livraisons à HUTCHINSON dans les délais prévus,
- Toutes ruptures d'approvisionnement chez son client HUTCHINSON.

Le Fournisseur s'engage également à :

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 14 / 21

- Disposer d'un système de traçabilité permettant de relier le produit fini aux différents éléments qui le composent ainsi qu'aux différentes étapes de sa fabrication,
- Répondre à toute demande d'information concernant un lot,
- Disposer d'enregistrements prouvant la conformité de son produit,
- Respecter le principe du FIFO (First In, First Out) à toutes les étapes du procédé,
- Réaliser à fréquence régulière des audits de traçabilité inversée, notamment en ce qui concerne les produits soumis à sécurité et/ou réglementation,
- HUTCHINSON peut demander à tout moment de réaliser un exercice de traçabilité. Le fournisseur devra envoyer l'ensemble des documents sous un délai de 48h.

6.3. Exigences relatives à la supply chain

Le fournisseur doit mettre en œuvre les meilleurs efforts pour éviter un arrêt de production d'HUTCHINSON ou de ses clients. Les incidents liés à la supply chain (retards, colis endommagés, emballage inadapté, etc....) feront l'objet d'une non-conformité tel que décrit dans le §7.

Le fournisseur s'engage à garantir l'intégrité des personnes et des produits par les conditions d'emballages, d'étiquetage, de documentation et de livraison.

Toutes les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de taux de service seront mises en œuvre.

Le fournisseur doit réaliser à fréquence annuelle une auto-évaluation de son système logistique, typiquement suivant le référentiel MMOG/LE. Le résultat de cette évaluation doit être transmis aux sites HUTCHINSON livrés.

Le fournisseur doit mettre en œuvre les systèmes d'échange demandés par HUTCHINSON, typiquement l'utilisation de l'EDI pour les commandes ouvertes.

En outre, tous les fournisseurs s'engagent à appliquer immédiatement les exigences du manuel Supply Chain HES PUR P18 G01 pour les sites HUTCHINSON qui le demandent. Par ailleurs, un plan de progrès pour mise en conformité avec ce manuel doit être rédigé.

6.4. Exigences relatives à la préservation du produit

Les conditions de préservation du produit, en particulier le conditionnement, le stockage et le transport doivent être garanties entre la fabrication du produit par le fournisseur et la réception par HUTCHINSON. Les produits livrés devront être exempts de toute pollution / contamination visible à l'œil nu et / ou pouvant générer des défauts d'aspect ou de performance.

Les composants et sous ensemble électroniques devront être placés dans un emballage conducteur assurant la protection contre les ESD.

6.5. Exigences relatives aux retouches

Toute retouche / réparation doit faire l'objet d'un standard préalablement validé par HUTCHINSON.

6.6. Exigences relatives aux requalifications produit/process périodiques

Le fournisseur doit réaliser une requalification annuelle (exemple : suivant VDA 6.5) avec au minimum :

- Contrôle complet de toutes les caractéristiques des spécifications techniques.
- Examen des capabilités, cf. §5.2.2,
- Démonstration du maintien des dispositions préétablies lors de la qualification process

Les données et les pièces issues de cette requalification doivent être tenues à la disposition de HUTCHINSON.

Les dossiers relatifs à la qualification ou requalification périodique seront fournis sur demande HUTCHINSON sans aucun coût supplémentaire via un dossier dans IVALUA si demandé par le site HUTCHINSON concerné

Selon les entités HUTCHINSON, il peut être demandé à ce que la fréquence de requalifications périodiques soit augmentée.

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 15 / 21

Pour le marché aéronautique, un dossier FAI sera demandé après tout arrêt de production de plus de 2 ans.

Les produits ayant été utilisés pour la requalification périodique ne sont pas facturés à HUTCHINSON

6.7. Exigences relatives à la gestion des modifications

En aucun cas, le Fournisseur ne devra engager des modifications produit / process sans avoir l'accord préalable de HUTCHINSON. Dans le cas où la spécification technique est définie par le fournisseur, un changement de celle-ci doit être géré suivant les exigences de ce chapitre.

Le Fournisseur de tout produit livré en série s'engage fermement à informer HUTCHINSON avec un délai de prévenance suffisant pour gérer tout changement de son process de fabrication.

Quelques exemples de modifications nécessitant l'approbation de HUTCHINSON (extraits du manuel AIAG PPAP) :

- Changement de matière / composant dans le produit,
- Production à partir de nouveaux outillages, matrices, moules, empreintes, ... y compris mise en œuvre d'outillages modifiés ou complémentaires,
- Production suivant la modification des équipements,
- Production à partir d'outillage ou équipements transférés sur un autre site de fabrication ou en provenance d'un autre site,
- Changement de fournisseurs de pièces, matériaux non équivalents ou sous-traitance (traitement de surface et traitement thermique)
- Produit fabriqué sur des outillages ayant été inactifs sur un volume de production pendant 12 mois ou plus.
- Changement de produit ou process sur les composants de production fabriqués en interne ou par des fournisseurs.
- Changement de méthode de mesure et d'essai ou Poka Yoke
- Changement de conditionnement

De plus, pour les matières :

- Nouvelle source d'approvisionnement de matières premières,
- Changement dans l'apparence du produit

Cette liste n'est pas exhaustive, le fournisseur doit valider avec le site HUTCHINSON concerné avant d'engager tout changement

Pour la requalification, le fournisseur soumet un dossier de qualification avant toute nouvelle livraison du produit selon ce processus modifié

Le fournisseur doit prendre la précaution d'un stock de sécurité permettant d'assurer les livraisons le temps de la validation de la modification par HUTCHINSON.

Par ailleurs, si applicable, le fournisseur communique également en amont toutes modifications qui devraient être apportées à la FDS (Fiche de Données Sécurité) et la TDS (Technical Data Sheet)

6.8. Exigences relatives à la fin de vie série

Ces exigences concernent la période faisant suite aux livraisons cadencées et liée aux obligations de livraisons de pièces de rechange.

- Tout fournisseur doit maintenir une capacité de production pendant une durée minimum de 15 ans après la fin de la phase de vie série. Cette durée peut être allongée à la demande de HUTCHINSON dans le cadre de projets avec des clients spécifiques.
- La reconsidération du site, du procédé et des moyens industriels du fournisseur est possible sous condition d'information et de validation par HUTCHINSON.
- Les flux et quantités d'approvisionnements, la fréquence des livraisons, le conditionnement ainsi que le site de production HUTCHINSON peuvent être amenés à évoluer du fait de ce passage en rechange.
- Un accord écrit de HUTCHINSON est obligatoire avant toute action Fournisseur amenant à l'arrêt définitif de capacité de livrer (exemple : destruction d'outillage, de machine spéciale, de stocks, ...).

7. EXIGENCES EN CAS DE NON CONFORMITE

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 16 / 21

Tous les fournisseurs de HUTCHINSON mettent en œuvre un système de contrôle pour prévenir du risque de livraisons de matières et composants non conformes aux spécifications. Tout écart - par rapport aux spécifications ou conditions d'une commande - qu'il soit d'ordre technique ou non, fait l'objet d'une réclamation adressée au Fournisseur concerné.

Lorsqu'une non-conformité a été détectée, le site émet une réclamation au Fournisseur concerné sur le portail de l'outil achat HUTCHINSON : https://ivalua.hutchinson.fr

Le Fournisseur qui a fait l'objet d'une réclamation s'engage à :

- organiser la sécurisation des stocks (stocks fournisseurs, stocks en transit, stocks HUTCHINSON et pièces douteuses livrées par HUTCHINSON à ses clients), ainsi que les futures livraisons à HUTCHINSON afin d'assurer la continuité de la production. Les premières livraisons conformes devront être identifiées comme telles.
- informer tous les sites HUTCHINSON potentiellement impactés par la non-conformité
- rechercher et déterminer les causes de la non-conformité et mettre en œuvre les actions nécessaires pour les éradiquer,
- répondre à la réclamation dont il a fait l'objet, en répondant au 8D du portail IVALUA

Toute réclamation peut entraîner la mise en place de contrôles renforcés sur le produit incriminé.

Dans tous les cas, les contrôles réalisés chez HUTCHINSON seront à la charge du fournisseur. Le fournisseur peut missionner des sociétés tierces pour mener à bien ces opérations de contrôles, tris ou sécurisations des stocks. HUTCHINSON se réserve le droit d'autoriser l'accès à ses sites qu'à des sociétés tierces prédéfinies. Les stocks peuvent être renvoyés chez le fournisseur pour contrôle sur décision de HUTCHINSON.

Les contrôles seront arrêtés dès lors que les moyens mis en œuvre par le fournisseur pour éradiquer les causes de la réclamation auront fait la preuve, pour HUTCHINSON, de leur efficacité.

Après toute réclamation déclarée par HUTCHINSON, le Fournisseur livre ses produits dans des conditionnements qui montrent clairement qu'ils ont fait l'objet d'un contrôle supplémentaire avant expédition.

Le fournisseur peut proposer à HUTCHINSON, avant expédition, une « demande de dérogation ». Si elle est validée par HUTCHINSON, elle lui permettra pendant une période / quantité donnée, de continuer à livrer. Dans le cas particulier d'un produit livré sous « dérogation », celui-ci doit être identifié conformément aux exigences et repéré sur chaque unité de conditionnement.

Le Fournisseur récupère tous les produits / pièces déclaré(e)s non-conformes par HUTCHINSON dans un délai maximum de 1 mois. Passé ce délai, les produits / pièces qui n'auront pas été retiré(e)s par le Fournisseur seront mises au rebut et leur coût de destruction lui sera systématiquement refacturé.

7.1. Exigences relatives aux délais de réponse aux réclamations

La prise en compte et les actions immédiates faisant suite à une réclamation d'un site HUTCHINSON doivent être réalisés dans les 48h ouvrées après émission.

La recherche des causes de la non-conformité et la mise en œuvre des actions correctives doivent être communiquées sous 15 jours calendaires après émission de la réclamation

Les mesures de vérification de l'efficacité des actions correctives et les actions de capitalisation et transversalisation doivent être communiquées sous 1 mois calendaire après émission de la réclamation. La mesure d'efficacité des actions doit être effectuée via des audits produits / process.

Ces délais peuvent être raccourcis sur simple demande d'un site HUTCHINSON, notamment dans le cas d'une réclamation d'un client de HUTCHINSON du fait d'une non-conformité sur une fourniture.

7.2. Exigences relatives aux conséquences financières d'une réclamation

Le fournisseur étant garant de la qualité des produits qu'il livre, il assumera, à ce titre, les conséquences financières directes et indirectes (y compris les coûts liés à une réclamation détectée par le client final), ainsi que les conséquences du produit défectueux livré. Le recouvrement des conséquences financières sera appliqué quelle que soit la non-conformité (d'ordre technique, logistique, documentaire...).

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 17 / 21

Cas	
Réclamation	Coûts + 600€
Réclamation détectée par le client de Hutchinson	Coûts + 1 300€
Réclamation récurrente	Coûts + 1 000€
Arrêt de production	Coûts + 10 000€
Coûts de main d'œuvre (tri, test) interne	55€ / h.
Problème de mise à jour documentaire, retard sur les FAI ou PPAP & Requalification 150	

Les frais complémentaires spécifiés dans le tableau ci-dessus couvrent entre autres, mais sans limitation, l'identification du défaut, mise à disposition de lots conformes en production, charge de communication avec le fournisseur ou le client, etc.

Les coûts couvrent entre autres, mais sans limitation, la valeur du produit non conforme, la valeur ajoutée en production si le défaut est détecté après mise en œuvre du produit, les arrêts éventuels de production, les frais engendrés par la non-conformité avec le client s'il y a lieu, les frais de tris ou retouches, les coûts des éventuels transports exceptionnels, les ajustements réalisés sur le process, les frais de déplacements chez le fournisseur et / ou le client pour le traitement de la non-conformité, etc...

Le format standard de synthèse des coûts liés à une réclamation (HES PUR P08 F01) est disponible dans IVALUA.

Les coûts internes sont appliqués lorsque du personnel HUTCHINSON doit réaliser des opérations pour sécuriser la production.

Les frais d'émission d'une réclamation seront systématiquement facturés pour chaque réclamation officiellement formalisée sur le portail HUTCHINSON. La facturation sera réalisée à la devise du site HUTCHINSON concerné avec le taux de change en vigueur.

7.3. Processus d'escalade

En cas de dérive importante du niveau de qualité, de performance supply chain ou de planning projet, un processus d'escalade sera activé afin de garantir un retour à la normale dans les plus brefs délais. Chaque entité HUTCHINSON définira ses seuils d'alerte, les mesures attendues (convocation pour présenter les plans d'actions, audit à la charge du fournisseur, ...) et les conséquences financières de la mise en œuvre d'un processus d'escalade.

HUTCHINSON se réserve le droit d'intervenir de manière immédiate auprès du fournisseur, notamment à l'aide de sociétés tierces qui seront sélectionnées par HUTCHINSON. Les frais engagés dans cette démarche seront entièrement à la charge du fournisseur. Cela ne dégage pas la responsabilité du fournisseur.

Dans le cas où une dérive continue est observée sur le long terme (> 6 mois), les conséquences du processus d'escalade seront :

- Pénalités financières
- Audit ou plan de progrès à la charge du fournisseur
- Changement de statut dans le panel, typiquement « new business hold » ou déréférencement
- Une coordination menée au niveau division, activité ou Groupe au sein de HUTCHINSON pour les fournisseurs partagés

7.4. Traitement des retours de garantie

Le fournisseur pourra être soumis à des cas de retours de garantie. Il sera demandé dans ce cas d'apporter un niveau d'expertise qui prend en compte les délais entre la fabrication du produit défectueux et son retour pour analyse, ainsi que l'usure potentielle du produit.

Les exigences en termes de délai de réponse, de conséquences financières et de processus d'escalade s'appliquent.

8. EXIGENCES RELATIVES A L'EVALUATION DE LA PERFORMANCE EN SERIE

8.1. Exigences relatives aux audits fournisseurs

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 18 / 21

Des audits à l'initiative de HUTCHINSON ou de son client pourront être réalisés chez tout Fournisseur ou ses sous-contractants.

Pour chacun des audits menés, HUTCHINSON attend en retour une analyse des écarts constatés et la mise en œuvre d'actions correctives pour éradiquer ces écarts.

- ✓ Le délai de réponse pour les non-conformités majeures est de 1 semaine maximum
- ✓ Le délai de réponse pour les non-conformités mineures est de 1 mois maximum
- ✓ Le délai de clôture d'un audit (mise en œuvre des actions, vérification de l'efficacité des actions correctives et requalification) est de 3 mois maximum.
- Ces délais peuvent être raccourcis à la demande de HUTCHINSON, notamment s'ils sont incompatibles avec des jalons projet ou des exigences liées aux clients de HUTCHINSON

L'audit sera enregistré et suivi dans le portail IVALUA. Le fournisseur devra se connecter à ce portail pour répondre aux plans d'actions.

8.2. Exigences relatives aux critères d'évaluation QCDIS des fournisseurs

Les sites HUTCHINSON définissent chaque année les fournisseurs à évaluer selon plusieurs critères :

- Les performances de tout Fournisseur de HUTCHINSON sont mesurées et suivies mensuellement par les indicateurs standardisés du Groupe : PPM, CPM, IPM et taux de service (OTD).
- Chaque fournisseur est également évalué sur des critères économiques d'achat, sur sa capacité à investir, sur sa capacité à innover, sur le niveau de son système de management QSE, son approche développement durable, ...
- Les objectifs de performance en qualité et supply chain seront fixés au début de chaque année. La performance des fournisseurs selon les critères cités ci-dessus est une donnée d'entrée pour ces objectifs.

9. EXIGENCES D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE

HUTCHINSON attend de ses fournisseurs qu'ils conduisent des programmes d'excellence opérationnelle visant l'amélioration continue, tant de nature organisationnelle que technique produit ou technique process pour atteindre et se maintenir aux meilleurs niveaux de compétitivité de leur secteur d'activité.

Chaque fournisseur doit proposer des idées d'amélioration visant à réduire le coût global d'acquisition de sa fourniture. Il contribuera ainsi à alimenter les programmes de productivité clients et à pérenniser ainsi ses propres marchés.

Le fournisseur s'engage à communiquer à HUTCHINSON son plan d'amélioration annuel. Les objectifs chiffrés fixés en début d'année doivent être des données d'entrée pour ce plan d'amélioration.

Le fournisseur doit pouvoir démontrer à tout moment des propositions innovantes dont il a pu faire part à HUTCHINSON.

HUTCHINSON se réserve le droit d'initier un accompagnement de ses fournisseurs afin de les aider dans la démarche d'atteindre l'EXCELLENCE OPERATIONNELLE. Différents outils seront déployés (ex. SPACE ...)

10. DEFINITIONS

Les définitions suivantes sont limitées aux seuls indicateurs propres à HUTCHINSON utilisés dans le présent document.

Les autres termes techniques ou acronymes utilisés sont des standards dans les industries automobile et/ou aéronautique. En cas de doute, le fournisseur doit demander des précisions à ses interlocuteurs HUTCHINSON habituels

<u>Réclamation Fournisseur</u> : Il s'agit d'une plainte formalisée (sur le portail IVALUA) pour une non-conformité du fournisseur aux exigences, il existe des réclamations de plusieurs criticités :

- Réclamation : non-conformité fournisseur
- Réclamation critique : non-conformité fournisseur définie comme critique par le site émetteur (souvent lié à une détection client, récurrence ou risque sur la sécurité des biens et personnes)
- Alerte (non comptabilisé dans les indicateurs de performance) :

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 19 / 21

- Gestion d'une demande de dérogation formalisée par le fournisseur avant livraison
- Dérive importante d'une caractéristique tout en restant conforme aux spécifications
- Caractéristique du produit non acceptable bien que non spécifiée
- o COMEX (Comité d'Expertise) : regroupement de plusieurs défauts dans une même plainte non comptabilisée dans les IPM mais comptabilisée dans les PPM ou CPM

<u>IER (PPM) Fournisseur</u> : c'est le Ratio exprimé en **P**arties **P**ar **M**illion (livraisons de pièces / composants unitaires)

- De la quantité de produits rejetés par un site HUTCHINSON sur une période de temps donnée
- Sur la quantité totale de produits livrés sur la même période

<u>IER (CPM) Fournisseurs</u> : c'est le Ratio exprimé en **C**oûts **P**ar **M**illion (livraison de matière en litres, kilogrammes, mètres, ...)

- De la valeur de la matière rejetée par un site HUTCHINSON sur une période de temps donnée
- Sur la valeur totale d'achats de produits livrés sur la même période

IPM Fournisseurs : c'est le ratio exprimé en Incidents Par Million

- Du nombre de réclamations ouvertes sur une période donnée
- Sur le chiffre d'affaires réalisé sur la même période (en M€)

Taux de service fournisseur (ou OTD) : c'est le Ratio exprimé en pourcentage entre

- Le nombre de livraisons bonnes et
- Le nombre total de livraisons attendues

Une livraison bonne pour un fournisseur est une livraison effectuée dans les temps (ni en retard, ni en avance), comportant la pièce ou le produit prévu dans la commande, conformément à la quantité commandée. Implicitement, elle doit être effectuée au lieu mentionné dans la commande.

11. DOCUMENTS DE REFERENCE ET DOCUMENTS APPLICABLES :

Les documents ci-dessous référencés peuvent être utilement consultés à des fins d'informations plus complètes sur les fondements des exigences de HUTCHINSON :

	3	
1-	HES PUR P05 F01	Audit pré-évaluation fournisseur
2-	HES PUR P09 F01	Rapport d'audit système – évaluation fournisseur
3-	HES PUR P09 F02	Rapport d'audit Produit/Procédé
4-	HES PUR P18 G01	Manuel Logistique Fournisseur
5-	HES PUR P18 G02	Guide d'utilisation IVALUA fournisseurs
6-	HES PUR P08 F01	Formulaire de coûts liés à une plainte
7-	Conditions Générales d'Achats	(CGA)

Ces documents sont disponibles sur le portail de l'outil achat HUTCHINSON à l'adresse suivante : https://ivalua.hutchinson.fr/

Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 20 / 21

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

EDITION	DATE	STATUT	MODIFICATION
1	Décembre 2014	CREATION	Création. Ce manuel remplace les Cahiers des Charges précédemment codifiés HUT DQP04, HUT DQP15 et HUT DQP16.
2	Février 2016	MISE A JOUR	Mise à jour pour intégrer les exigences de chaque activité
3	Juin 2017	MISE A JOUR	Ajout du §6.5.1.4 Mur qualité en développement. Ajout du §7.8 retouches. Divers ajustements de terminologie et clarifications.
	Décembre 2017	MISE A JOUR	Nouvelle codification du document
4	Mars 2018	MISE A JOUR	Ajout exigence relative à la GDPR (Directive UE) dans le §4.4. Renforcement des exigences relatives à la mise à jour du plan de sécurisation § 4.8 Nouvelle possibilité d'utiliser le portail d'HUTCHINSON pour l'échange documentaire en qualification produit §6 Organisation du recueil documentaire relatif aux Appels d'Offres §12 Divers ajustements de terminologie et clarifications.
5	Janvier 2019	MISE A JOUR	Mise à jour des conséquences financières liées aux réclamations Divers ajustements de terminologie et clarifications.
6	Avril 2021	MISE A JOUR	Exigences d'accréditation pour les organismes certificateurs §3.2. Suppression de l'ancien chapitre 3 – processus d'assurance qualité Revue du chapitre de qualification produit / process Ajustement des définitions Divers ajustements de terminologie et clarifications.
7	Décembre 2022	MISE A JOUR	Création d'annexes pour les CSR (exigences spécifiques clients) Simplifications et ajustements de terminologie et clarifications.
8	Novembre 2023	MISE A JOUR	Réintégration du chapitre : Exigences relatives à l'accès aux clients et autorités (§3.9) §5.4 Prise en compte VDA2 §11- DOCUMENTS DE REFERENCE ET DOCUMENTS APPLICABLES – Ajout des CGA §3.2 – Formation §7.2 – Cas de conséquences financières

Written by	J-M. GAILLOT	
Date	Novembre 2023	
Approved	all	



Ref: HES PUR P18 Ind: 08FR Page 21 / 21